

Règlement Intérieur
2018/2019

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de vie collective nécessaires à la bonne marche de l'établissement. Il constitue un contrat entre tous les partenaires de la communauté éducative.

1. GARDERIE : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin (7h45/8h15)

- ✓ Tous les enfants sont accueillis dans la salle (cantine maternelle) où se déroule la garderie.
- ✓ Les enfants de maternelle doivent y être accompagnés.

Le soir (16h45/18h30)

Les enfants de maternelle et de primaire sont rassemblés dans un même lieu : soit dans la cour si le temps le permet, soit dans le hall.

La classe se termine à 16h30 donc toute présence après 16h45 dans l'enceinte de l'école sera facturée au tarif en vigueur. Le temps de l'appel, le portail sera fermé.

La garderie se termine à 18h30. Par respect pour le personnel,
nous vous serions reconnaissants de respecter impérativement cet horaire.

2. VIE DE CLASSE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- ✓ Horaires des cours : 08h45/11h45 et 13h15/16h30.
- ✓ L'école hors garderie ouvre ses portes à 8h15 le matin et 13h00 l'après-midi.
- ✓ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (coups d'pouce) sont définies par période.

De 8h15 à 8h45

- ✓ Les parents qui accompagnent **un enfant d'élémentaire (CP au CM2)** ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement. Ils laissent **leur enfant au portail**.
- ✓ **Personne ne sera autorisé à rejoindre la garderie après 8h15**, ni à rentrer dans les locaux pour attendre l'heure d'entrée en classe.
- ✓ Exceptionnellement, selon la météo, les enfants de maternelle et de CP sont autorisés à rejoindre le hall après autorisation de l'enseignant(e) assurant l'accueil au portail.
- ✓ Les animaux ne sont pas admis dans l'école même s'ils sont tenus en laisse ou portés dans les bras. Ils devront impérativement attendre à l'extérieur de la cour.

Fermeture des portes

- ✓ Les portes sont fermées à clé dès l'entrée en classe des enfants.

Sortie d'école

- ✓ Ni parents, ni élèves, ne seront autorisés à retourner dans les couloirs et dans les classes après l'heure de la sortie.
- ✓ Les élèves d'élémentaire sont raccompagnés jusqu'au portail par leur enseignante.
- ✓ Seuls les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à rentrer dans l'établissement pour aller chercher leur enfant dans sa classe.

3. ETUDE à partir du CE1 : le lundi et le jeudi à partir du 4 septembre.

L'étude commence à 16h45 et se termine à 17h30.

Par respect pour le travail des enfants, ne pas venir les chercher avant 17h30.

4. ABSENCES

- ✓ En cas d'absence, merci de prévenir par mail ou téléphone le matin même. Merci de préciser le moment où vous venez chercher les devoirs. Au retour de l'enfant, fournir un justificatif écrit à l'enseignante sur papier libre.

5. ACTIVITES SPORTIVES

- ✓ Les activités sportives et aquatiques sont intégrées au programme scolaire. Seuls les enfants en possession d'un certificat médical peuvent en être dispensés.

6. ETAT DE SANTE ET MEDICAMENTS

Conformément aux directives établies par l'Inspection Académique :

- ✓ Les enfants malades ne sont pas admis à l'école.
- ✓ **Les enfants qui ont été malades doivent être totalement rétablis à leur retour. De ce fait, aucun élève ne sera autorisé à rester en classe pendant les récréations.**
- ✓ Les médicaments sont interdits à l'école. (Voir avec le médecin pour privilégier la prise du médicament avant ou après la classe).
- ✓ Pour les enfants sous traitement permanent nécessitant une intervention rapide (asthme...), un P.A.I. (Projet Individuel d'Accueil) devra être mis en place avec le médecin scolaire (prendre rendez-vous avec Madame Chambonneau).

7. HYGIENE

Il est recommandé aux familles d'être vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux :

- ✓ Agir efficacement dès le début du traitement.
- ✓ **Informez l'enseignante.**
- ✓ Le traitement doit être renouvelé.
- ✓ Attacher les cheveux longs.

8. DISCIPLINE GENERALE

- ✓ Les élèves n'apporteront pas d'objets dangereux (couteaux, cutters...).
- ✓ Le chewing-gum, les sucettes et les bonbons «durs» sont interdits. Pensez à les proscrire pour les anniversaires fêtés à l'école.
- ✓ Conformément aux directives de l'Education Nationale, les goûters ne sont pas autorisés sur le temps de classe (récréations) à l'exception des jours de piscine et des anniversaires.
- ✓ Une tenue correcte est exigée (pas de shorts très courts, les tee-shirts doivent cacher le ventre).
- ✓ Pour la sécurité de votre enfant, éviter les tongs ou sandalettes ne tenant pas la cheville.
- ✓ Pensez à marquer les vêtements et à vérifier régulièrement dans le couloir de Petite Section que rien ne vous appartient. A la fin de chaque trimestre, tout ce qui n'aura pas été réclamé sera donné à une association caritative.
- ✓ Pas de ballon en cuir.
- ✓ Les téléphones portables sont interdits, ainsi que les consoles de jeux.

- ✓ Les jeux de ballon ne sont pas autorisés de 8h15 à 8h45, de 11h45 à 12h00, de 13h00 à 13h15 et de 16h30 à 16h45.

- ✓ **Les conflits internes à l'école doivent être réglés par le personnel de l'école. Nous vous remercions de ne pas intervenir auprès d'enfants autres que les vôtres dans l'enceinte de l'établissement et au portail.**

9. SANCTIONS

En référence au projet éducatif de l'école, nous souhaitons une discipline accueillie et non subie.

De ce fait :

- ✓ la violence verbale ou physique
- ✓ le manque de respect
- ✓ un comportement insolent dans l'école, y compris à la cantine ou à l'étude
- ✓ la dégradation volontaire de matériel
- ✓ entraîneront :
- ✓ un premier avertissement avec information écrite aux parents
- ✓ puis une retenue
- ✓ une récidive et/ou une faute grave pourront entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

10. LIVRES et CAHIERS

- ✓ Les manuels scolaires sont prêtés par l'école. Ils doivent être couverts (pas de protection autocollante ni de scotch sur la couverture intérieure) pour la date demandée, maintenus en bon état et porter le nom et la classe de l'enfant de façon lisible.
- ✓ Il est formellement interdit aux parents d'écrire ou de porter des annotations sur les cahiers.
- ✓ Il est impératif que les cahiers reviennent signés après consultation à la maison, soit deux fois par mois.

11. RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS.

Nous insistons sur la nécessité de communication entre les parents et les enseignants. A cette fin, les enseignants sont prêts à vous rencontrer sur rendez-vous et en dehors des heures de classe.

12. RESTAURATION

Sauf contre-indication médicale écrite (P.A.I.), le menu du jour sera servi **dans son intégralité** à tous les enfants.

13. CIRCULATION des INFORMATIONS

Des informations d'ordre général sont affichées à l'extérieur de l'établissement.

L'affichage et la distribution d'informations à but lucratif sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Tout courrier destiné au service comptable ou administratif doit transiter, sous enveloppe, à l'intention de Madame WARME ou de Madame CHAMBONNEAU, par votre enfant. Nous vous remercions de ne pas utiliser la boîte à lettres de l'école, ni de le déposer au bureau.

Tout courrier personnel destiné à un enfant ou à sa famille devra au préalable avoir été soumis à la direction ou aux enseignantes.

L'équipe éducative, le 31/08/2018